



C.T.P.A. Cercle des Tireurs du Pays Arézien

Siège Social : M. Michel NONY
5 rue Pierre Parreau – 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
téléphone : 06.12.64.86.18
mail : CTPA87500@gmail.com site <https://ctpa87.sportsregions.fr>

Association n° 0872010676

Fédération Française de Tir n° 2787176 Ligue du Limousin Comité Départemental de la Haute-Vienne

Assemblée générale du club de tir C T P A Du 11/09/2022

Début de l'assemblée générale à 10H.

Membres du CTPA excusés : Emilie

Protocole de reprise des entraînements de tir

Règles de l'an dernier : gestes barrières, gel à disposition, désinfection des armes et postes de tir, distanciation, pas d'accompagnateurs, ni spectateurs.

Applications des règles sanitaires éditées par le gouvernement et la FFTir

Tir d'essais uniquement sur rendez-vous.

Tenue d'un fichier de rappel, complétés par le tireur et un membre du comité directeur.

Bilan année 2021/2022

Bilan financier

Bilan financier (document joint). Recettes : 1600,00 €. Dépenses : 1266,72 €. Soit un bénéfice de 333,28 €
Solde de 4505.50 € sur le compte + 23.97€ + virement 230€ liquide

Soit un total de 4759.47€

Vérification par le commissaire aux comptes le 2 septembre 2022.

Bilan sportif

Saison sportive 2021/2022 très bon bilan pour le club CTPA 2 tireurs ont participé au championnat de France : Melvyn 10M JG / Valentin 60 balles couchées 50M S1

Objectifs 2022/2023

Licences pour la saison 2022-2023 :

La licence n'augmentera pas cette année (malgré l'augmentation de 2€ de la part revenant à la FFTir).

Pas de remise prévue par la FFTir pour cette année.

La Ligue devrait rembourser la cotisation du club de 25€. La décision sera prise lors de la réunion du comité directeur du 17/09/2022.

Pour les jeunes, le montant de la licence sera de **60 €** (55 € si la licence est prise en cours d'année).

Pour les adultes, le montant de la licence sera de **95 €** (80 € si la licence est prise en cours d'année).

Jeunes passant Senior 1 → **70 euros** pour une reprise de licence (tarif valable pour les deux premières saisons en S1)

Nous conservons le tarif « famille » avec une remise de 5 € par licencié.

Manifestations envisagées

Participation au marché festif : Si assez de personnes disponibles dans le club, voir pour partager avec une autre association.

Forum des Associations à Villa Sport les 9 et 10 Septembre. Distribution de bons d'essai donné lors du forum.

Article dans la presse (doit être envoyé au début de la semaine du 12/09)

Portes ouvertes : seulement si les mesures sanitaires le permettent.

Publicité par flyers : Sous forme de bon d'essais donnés lors du forum.

Tir d'essais seulement sur rendez-vous (nouvelles règles FFTir), droit à deux séances d'essais gratuites.

Participation aux différents championnats.

Engagement aux championnats de France : la participation de 20€ par tireur est maintenue

Animation au sein du club et championnats

Challenge de progressions lors des entraînements : à poursuivre.

Passage des cibles de couleurs suivant réglementation en vigueur.

La Limousine pour les jeunes (inclut jusqu'à la catégorie Cadets)

Challenge inter ligues (si renouvelé)

Armes détenues par le club

2 carabines pour Gaucher

5 carabines pour Droitier ou ambidextre (4 + 1 à faire réparer)

3 carabines CZ

3 pistolets (+1 à vendre)

1 arbalète cédée par FFTir l'an dernier

1 arbalète AFPA arc CTPA

Mise en place d'un tableau avec le nom des utilisateurs des armes du club en début de cahier de présence.

Matériel

Mise en place de la cible tournante pour pistoliers à faire

La paillasse pour le tir à l'arbalète est accessible

Autorisation gros calibres

Vérifier les autorisations gros calibres sur ITAC. Validité à jour (Bruno, Michel 15/07/2026).

Carnet de tir à jour. Bien penser à faire les 3 tirs réglementaires par an (ou faire valider lors d'un championnat).

Evolution niveau cibles couleurs.

Entretien /Réparation

Mise en place de la VMC au pas de tir : à faire.

Prévoir volets pour sécuriser tir arbalète en hauteur.

Mise en place de poteaux et de grillage ou palissade pour isoler les tirs du parking.

Remettre en état les cuillères

ASTIRA

Entraînement 22LR : reconduction de la convention signée avec le Club ASTIRA
Possibilité de tirer le dimanche matin sur prise de rendez-vous.

Fusion avec ASTIRA à envisager car le club a déposé auprès de la mairie une demande d'extension afin de réaliser un stand 10 m.

La mairie risque de nous obliger à fusionner, d'autant plus que la fédération ne souhaite maintenir des clubs de moins de 10 licenciés.

Les conditions restent à déterminer (Un nom unique tout en conservant les deux entités administratives, finances restant propres à chaque club, idem pour les armes ...).

UNSS :

Pas de participation possible par manque de licenciés dans cette tranche d'âge.

ADMINISTRATION :

Pas de contrôle par la préfecture, et Mme Peylet de la mairie fait cette année en raison des risques sanitaires mais à prévoir.

Sécuriser le stand arbalète

⇒ Mettre du grillage ou panneau pour isoler du parking.

Protections prévues.

Mettre une ligne téléphonique : achat d'un téléphone portable à carte

Sécurisation du poêle à bois faite.

ANIMATEURS :

Un stage de recyclage sera sûrement prévu cette année pour les animateurs (Emilie, Corinne, Bruno, Michel et Jordan s'il reprend sa licence)

Emmanuel, Philippe et Valentin étaient volontaires afin de passer le diplôme d'animateur, mais il n'y aura finalement pas de session de formation cette année (annonce faite en réunion de Ligue le 17/09/22).

Reprise des entraînements le samedi 17 septembre.

→ 14h30 – 16h30

Ces horaires peuvent évoluer selon les mesures sanitaires et le nombre réel de tireurs.

Clôture de l'assemblée Générale

Pot de l'amitié

Le Secrétaire de Séance
Emmanuel Doucet

Le Président
Michel NONY